


# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2020

## Introduction

Le Président de la COPARY doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport a pour but d'informer les usagers du fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et financiers qui doivent être abordés dans ce rapport sont fixés par les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous y trouverez toutes les informations vous permettant d'évaluer l'activité du service de distribution d'eau potable de la COPARY pour l'exercice 2020.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable  
Année 2020



# Sommaire

<b>Identifiants du service .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques physiques .....</b>	<b>4</b>
1. Communes desservies et population (D101.0).....	4
2. Nombre d'abonnés .....	4
3. Longueur du réseau .....	5
4. Densité linéaire des abonnés .....	5
5. Volume consommé comptabilisé .....	6
6. Volume autorisé non compté et volume de service.....	6
7. Volume produit .....	6
8. Volume acheté en gros ou volume importé.....	7
9. Volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté).....	7
10. Proportion de l'eau potable produite après un traitement poussé .....	7
11. Proportion de l'eau potable produite sans traitement ou après désinfection.....	7
<b>Caractéristiques institutionnelles et économiques .....</b>	<b>8</b>
1. Mode de gestion .....	8
2. Mode d'encaissement des recettes de la régie .....	8
3. Prix TTC par m <sup>3</sup> du service pour une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup> .....	8
4. Indicateur de fonctionnement de la commission consultative.....	9
<b>Indicateurs de performance .....</b>	<b>10</b>
1. Qualité de l'eau potable .....	10
2. Continuité et sécurité du service .....	11
3. Maintenance du réseau et durabilité du service.....	12
4. Gestion économique et financière .....	17
5. Relations avec les usagers .....	18



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

# Identifiants du service

Nom de la Collectivité : Communauté de Communes du Pays de Revigny

Nom du service : Service des Eaux

Adresse de la Collectivité : 2, Place Pierre Gaxotte BP 70016  
55800 REVIGNY / ORNAIN

Téléphone du responsable : 03.29.78.73.79

Adresse électronique du responsable : eaux@copary.fr

Adresse du site Internet : www.copary.fr



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

# Caractéristiques physiques

## 1. Communes desservies et population (D101.0)

Population totale des communes, millésime 2018.

COMMUNE	POPULATION
ANDERNAY	260
BRABANT-LE-ROI	232
CONTRISSON	826
COUVONGES	158
LAHEYCOURT	398
LAIMONT	469
LISLE-EN-BARROIS	29
LOUPPY-LE-CHATEAU	164
MOGNEVILLE	389
NETTANCOURT	251
NEUVILLE-SUR-ORNAIN	372
NOYERS-AUZECOURT	273
RANCOURT-SUR-ORNAIN	188
REMENNECOURT	43
REVIGNY-SUR-ORNAIN	2 833
SOMMEILLES	202
VASSINCOURT	301
VILLERS-AUX-VENTS	135
VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	169
<b>TOTAL (indicateur D101.0):</b>	<b>7 692</b>

Par rapport à l'année 2019 la population desservie a encore diminué de 58 habitants, soit -0,7%.

Le périmètre d'action du service des eaux de la COPARY ne coïncide pas avec les limites de la COPARY :

- Les communes de VILLOTTE DEVANT LOUPPY ; LOUPPY LE CHATEAU et LISLE EN BARROIS (2 habitations non desservies à Lamermont – 4 hab) ne font pas partie du territoire de la COPARY, une convention les lie à la COPARY pour assurer l'exploitation du réseau qui avait été mis en place par le SIVOM du pays de REVIGNY.
- La commune de REMENNECOURT est desservie par un réseau public depuis 2014, sauf 3 maisons à l'écart, aussi la population communale a été diminuée de 9 habitants.
- Sur la commune de NOYERS AUZECOURT, le hameau de Vieux Monthier (5 habitations) n'est pas desservi, aussi la population communale est diminuée de 10 habitants
- A Revigny, quelques écarts ne sont pas desservis, et certaines maisons ne sont pas raccordées : hameau de Vautrombois, fermes rue Rouasive, 4 habitations route de Contrisson, soit 11 logements pour une population estimée de 25 habitants.

## 2. Nombre d'abonnés

Nombre de personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement (qu'il soit écrit ou non) et auxquelles une facture d'eau est envoyée. Les services d'incendie ne sont pas des abonnés (fourniture d'eau sans facturation).

Le nombre d'abonnés est de **3 746**

Ce chiffre correspond au nombre de factures d'abonnement émises en 2020. Dans certains cas (immeubles collectifs de l'OPH à Revigny, gendarmerie), un compteur unique dessert plusieurs foyers.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

### **3. Longueur du réseau**

Longueur de la totalité des canalisations constituant le réseau public d'eau potable, à l'exclusion des branchements.

La longueur du réseau d'eau potable sur le territoire est de **144,26 km**.

Matériaux		Linéaire (km)	Pourcentage (%)
Fonte	Grise	68,18	47,32%
	Ductile	20,27	14,07%
Acier		15,17	10,53%
Amiante ciment		0,00	0,00%
PVC	PVC Collé	18,81	13,05%
	PVC Standard	9,29	6,45%
PEHD		6,79	4,71%
Autres		0,42	0,29%
Inconnu		5,24	3,64%
<b>TOTAL :</b>		<b>144,17</b>	<b>100%</b>

En 2020, deux petits chantiers de renouvellement de canalisations ont modifié la nature des canalisations en place :

- A Lahey-court, remplacement de 20m de conduite fonte grise Ø100, et remplacement par une longueur équivalente de fonte ductile Ø100, 42 rue du Général Porson, ;
- A Louppy le Château, abandon de 2 branchements longs obturés par du calcaire à l'ancien moulin, et remplacement par 90m de PEHD Ø63,

soit une **augmentation globale du linéaire de réseau de 90m**.

### **4. Densité linéaire des abonnés**

Rapport entre le nombre d'abonnés et la longueur du réseau.

La densité d'abonnés par km est de **25.1 abonné/km**.

Cette densité classe le réseau de la COPARY parmi les réseaux ruraux.

**NB : en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, le relevé des compteurs d'eau n'a pas pu se dérouler comme les années précédentes. Il a eu lieu un mois plus tard que les autres années, aussi pour les calculs liés aux volumes une période de 13 mois a été prise en compte.**



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

## 5. Volume consommé comptabilisé

Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés du 31/10/2019 au 1/12/2020.

Le volume d'eau potable consommé sur le territoire est de **650 429 m<sup>3</sup>**. (y compris volumes évalués forfaitairement).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Communes	348 081	325 241	341 309	328 141	364 635	344 363	360 290	344 542	374 675	<b>+8,7%</b>
Industriels	174 628	189 006	209 351	258 949	219 441	247 398	255 164	277 467	275 754	<b>-0,6 %</b>
Total	522 709	514 247	550 660	587 090	584 076	591 761	615 454	622 009	650 429	<b>+4,6 %</b>

La période de référence pour le calcul est plus longue de 8,7% (= 13/12<sup>e</sup>). La consommation des particuliers en 2020 a augmenté exactement dans cette proportion. La consommation d'eau des industriels a légèrement diminué.

## 6. Volume autorisé non compté et volume de service

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution).

Les volumes autorisés non comptés correspondent à la fourniture d'eau sans comptages à des personnes identifiées, ainsi que les volumes destinés à la lutte contre l'incendie (interventions et tests de poteaux). Les volumes de services sont ceux générés par les vidanges du réseau, les nettoyages de réservoirs. Jusqu'en 2017, le total était estimé à partir de la moyenne des volumes déclarés sur le portail « eaufrance », soit 0,3 m<sup>3</sup>/km/j = 15 500 m<sup>3</sup>. Le SATE du Département de la Meuse a fourni une fiche de calcul plus précise, basée sur le volume des réservoirs et le nombre de vidanges, qui donne un résultat plus précis et plus réduit de **6000 m<sup>3</sup>**.

En 2020, il faut y ajouter **2 900 m<sup>3</sup>** fournis en gros à une entreprise pour des travaux à partir de poteaux d'incendie.

Au total, le volume non compté à prendre en compte est de :

**8 900 m<sup>3</sup>**

## 7. Volume produit

Forage	Volume 2012	Volume 2013	Volume 2014	Volume 2015	Volume 2016	Volume 2017	Volume 2018	Volume 2019	Volume 2020
Laimont forage 1	236 452	319 088	243 263	239 733	269 775	226 980	218 912	194 593	213 388
Laimont forage 2	237 928	166 556	226 481	221 738	180 357	229 934	250 816	237 985	297 265
Neuville R.G.	237 915	279 304	312 849	292 814	248 521	262 452	239 884	244 414	276 021
Auzécourt	45 950	47 785	46 467	48 946	52 060	49 228	45 685	49 638	56 756
Rancourt	9 575	9 908	10 247	11 855	17 548	17 021	19 642	17 886	17 212
Laheycourt	29 072	27 612	26 376	26 023	25 130	26 426	26 621	27 265	30 025
<b>Total</b>	<b>796 892</b>	<b>850 253</b>	<b>865 683</b>	<b>841 109</b>	<b>793 391</b>	<b>812 041</b>	<b>801 560</b>	<b>771 781</b>	<b>890 667</b>

Le volume produit a fortement augmenté. Pour tenir compte du pas de temps plus long, sur la base de la production de 2019 le volume produit aurait dû être d'environ 841 000 m<sup>3</sup>, il y a donc eu environ 50 000 m<sup>3</sup> de prélèvement supplémentaire.

  
**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

La totalité de l'eau provient de ressources souterraines.

## **8. Volume acheté en gros ou volume importé**

*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur (ou de producteurs d'eau privés).*

Depuis la mise en service du réseau de Remennecourt, la COPARY acquiert désormais en gros de l'eau en provenance du forage de Sermaize-les-Bains, où un comptage a été mis en place. Le volume acheté en gros du 01/11/18 au 01/11/19 était de **1 819 m<sup>3</sup>**

A ce volume, depuis 2017 il faut rajouter l'eau achetée en gros à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, pour la desserte de Couvonges. Le comptage se fait à partir d'un compteur de sectionnement qui existait déjà à la sortie de Beurey-sur-Saulx. Pour la même période de référence, le volume acheté en gros est estimé à **17 729 m<sup>3</sup>**.

Le volume total acheté en gros sur la période de référence est donc de **19 548 m<sup>3</sup>**.

## **9. Volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté)**

*Volume d'eau potable livré à un autre service extérieur.*

La COPARY n'a pas vendu d'eau potable vers l'extérieur.

## **10. Proportion de l'eau potable produite après un traitement poussé**

*Quotient du volume d'eau potable produit annuellement dans les installations mettant en œuvre un traitement poussé (réduction des concentrations d'éléments indésirables particuliers tels que les nitrates, herbicides, pesticides, métaux, etc..) par le volume produit.*

Les forages de Laheycourt et Auzécourt sont équipés d'un dispositif de traitement par aération pour l'élimination du fer, du manganèse et de l'ammonium. La proportion d'eau produite après traitement est donc:

$$(30\,025 + 56\,756) / 890\,667 = 6,7 \%$$

## **11. Proportion de l'eau potable produite sans traitement ou après désinfection**

*Quotient du volume d'eau potable produit annuellement dans les installations sans traitement ou après simple désinfection par le volume produit.*

Le pourcentage d'eau potable produite sans traitement ou après simple désinfection est de **93,3 %**.

Les principaux forages de la COPARY (Neuville-sur-Ornain et Laimont) ne nécessitent pas de traitement particulier avant mise en distribution de l'eau, seule une chloration préventive simple est réalisée.

Le volume acheté en gros à Sermaize-les-Bains et à la Communauté d'Agglomération n'est pas pris en compte pour le calcul de cet indicateur, mais il s'agit d'eau nécessitant uniquement une désinfection préventive.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

# Caractéristiques institutionnelles et économiques

## 1. Mode de gestion

Mode de gestion choisi par la Collectivité, en précisant selon les cas : régie dotée de la personnalité morale, régie dotée de la seule autonomie financière, régie simple, concession, affermage, gérance, régie intéressée.

Le service d'eau potable de la COPARY est géré en régie.

## 2. Mode d'encaissement des recettes de la régie

Les recettes générées par le fonctionnement en régie sont encaissées par le percepteur local.

Une facture intermédiaire est envoyée au mois de juin, égale à 50 % de la consommation de l'année précédente. Le solde est demandé en fin d'année, après relevé de compteur.

Un prélèvement automatique a été mis en place : 8/10 par mois de la facture de l'année précédente avec une régularisation en fin d'année, après relevé de compteur. 548 abonnés ont choisi ce mode de prélèvement, soit 13,7 % des abonnés.

## 3. Prix TTC par m<sup>3</sup> du service pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>

Somme facturée à un abonné pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> à laquelle on applique le tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, incluant toutes les taxes et redevances.

	01/01/12	01/01/13	01/01/14	01/01/15	01/01/16	01/01/17	01/01/18	01/01/19	01/01/20	01/01/21	Evolution 2020-2021
Abonnement	32	32	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5	+ 0%
Eau potable	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	146,4	+ 8,9 %
Redevance pollution	41,76	44,4	45,6	45,6	45,6	45,6	45,6	26,40	26,40	26,40	+0%
Redevance prélèvement								7,92	7,92	0,00	-100%
Total H.T.	208,16	210,8	213,5	213,5	213,5	213,5	213,5	202,22	202,22	206,30	+2,0 %
T.V.A. 5,5 %	11,45	11,59	11,74	11,74	11,74	11,74	11,74	11,12	11,12	11,35	
Total T.T.C.	219,61	222,39	225,24	225,24	225,24	225,24	225,24	213,34	213,34	<b>217,65</b>	<b>+2,0 %</b>
Coût au m <sup>3</sup>	1,83 € /m <sup>3</sup>	1,85 € /m <sup>3</sup>	1,87 € /m <sup>3</sup>	1,87 € /m <sup>3</sup>	1,87 € /m <sup>3</sup>	1,87 € /m <sup>3</sup>	1,87 € /m <sup>3</sup>	1,78 € /m <sup>3</sup>	1,78 € /m <sup>3</sup>	<b>1,81 € /m<sup>3</sup></b>	

L'indicateur D102.0 a donc une valeur de **1,81 €/m<sup>3</sup>**.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau n'avait pas évolué de janvier 2014 à 2019. Suite à l'adoption du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau, le montant et la prise en compte des redevances qui lui sont reversées ont changé au 01/01/2019 :

- La redevance « pollution domestique » a diminué, passant de 0,38 à 0,22 €/m<sup>3</sup> H.T.
- La redevance « prélèvement », dont le montant était inclus dans le prix du m<sup>3</sup> d'eau a été individualisée sur la facture, à 0,066 €/m<sup>3</sup> H.T.
- Le montant global de redevances facturé a diminué de 0,38 à 0,286 €/m<sup>3</sup>.

Au 01/01/2021, pour satisfaire aux critères de financement du Département de la Meuse (1,50 € HT minimum sur une base de 120 m<sup>3</sup> hors redevances), le montant de la redevance prélèvement a été réintégré dans le prix du m<sup>3</sup>, et complété pour atteindre 1,22 €/m<sup>3</sup>.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021





# Indicateurs de performance

## 1. Qualité de l'eau potable

### 1.1 Conformité microbiologique de l'eau distribuée (P101.1) calculé par l'ARS

*Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.*

L'eau distribuée par la COPARY en 2020 a un pourcentage de conformité microbiologique de **100 %**.

- En 2020, il y a eu 73 analyses bactériologiques réalisées sur le réseau.

Pour le calcul de cet indicateur, l'ARS ne prend pas en compte les dépassements de paramètres relevant de références de qualité. En 2020, il y a eu 6 dépassements de références (coliformes en faible quantité, sans autre contamination).

- 1 avec une contamination faible à Vassincourt le 8/01
- 1 avec une contamination faible à Contrisson le 19/02 ; le prélèvement a été fait sur un robinet peu utilisé dans un bâtiment public. Une contre-analyse au même endroit a donné un résultat similaire le 5/03 malgré une chloration et des vidanges; un nouveau prélèvement dans une habitation à proximité a été conforme.
- 1 avec une contamination faible à Louppy le Château, le 19/02
- 1 avec une contamination faible à Auzécourt le 14/04,
- 1 avec une contamination faible à Villers aux Vents le 25/11,

Ces dépassements ponctuels n'ont pas entraîné de restriction de la consommation d'eau, et ont été traités par une purge du réseau correspondant, et une augmentation temporaire de la chloration de l'eau.

### 1.2 Conformité physicochimique de l'eau distribuée (P102.1) calculé par l'ARS

*Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.*

L'eau distribuée par la COPARY en 2020 a un pourcentage de conformité physicochimique de **92,8 %**.

En 2020 il y a eu 83 analyses physicochimiques réalisées sur le réseau de la COPARY, 6 ont été considérées comme non conforme :

- A Rancourt sur Ornain, la présence de nitrates en excès est récurrente depuis plusieurs années. La concentration dans la nappe fluctue, avec des pics. En 2020, la limite de 50 mg/l a été dépassée de juin à novembre.
- A Andernay, un prélèvement sur une habitation ayant un branchement en plomb a montré un dépassement de la norme (11,2 µg/l, la norme étant à 10 µg/l).
- A Mognéville, un prélèvement a donné une teneur en plomb de 390 µg/l ; or dans cette commune il n'y a aucune canalisation et aucun branchement en plomb. Une contre-analyse a été faite dans la même habitation quelques jours après, et les teneurs mesurées au même robinet et au niveau du compteur étaient normales (environ 2 µg/l). La mesure initiale est considérée comme aberrante.

Il est à noter que les dépassements des paramètres faisant l'objet de références de qualité ne sont pas pris en compte dans ce calcul. En 2020, 4 dépassements ont été constatés à Laheycourt (présence d'ammonium et/ou de fer). La présence d'ammonium et de fer est liée aux caractéristiques de la nappe exploitée.



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

## **2. Continuité et sécurité du service**

### **2.1 Taux d'interruptions non programmées de la fourniture de l'eau (nombre pour 1000 abonnés) (P151.1 facultatif)**

*Quotient du nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance par le nombre d'abonnés divisé par 1 000). Les coupures d'eau ne concernant qu'un abonné ne sont pas prises en compte.*

Les coupures non annoncées interviennent essentiellement lors de réparations de fuites (43 en 2020), ce chiffre est donc utilisé pour estimer le nombre de coupures.

(Environ 12 ‰)

### **2.2 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)**

*Pour chaque point de prélèvement alimentant le service (y compris eau achetée en gros), une note est attribuée suivant le principe suivant :*

*Indice d'avancement d'une démarche "périmètre de protection"*

- 0% = aucune action*
- 20% = lancement d'une étude*
- 40% = périmètre défini (étude hydrogéologique terminée)*
- 50% = dossier déposé en Préfecture*
- 60% = arrêté préfectoral signé*
- 80% = mise en œuvre (acquisition des terrains, publicité foncière des servitudes et travaux terminés)*
- 100% = existence d'une procédure de suivi périodique*

<b>Forage</b>	<b>Indice d'avancement</b>
Rancourt	60 %
Auzécourt	60 %
Andernay	Forage abandonné.
Laheycourt	80 %
Neuville	80 %
Laimont	80 %

**Soit un indice global consolidé de 78,4 % (pondération par le volume pompé).**

La COPARY a engagé la procédure d'établissement des périmètres de protection pour les forages d'Auzécourt et de Rancourt-sur-Ornain.

La protection du forage d'Auzécourt a été approuvée par arrêté préfectoral. Les travaux connexes sont en cours de réalisation (clôture du réservoir de Noyers essentiellement).

Pour le forage de Rancourt, la protection du forage a également été approuvée par arrêté préfectoral en septembre 2019. La mise en œuvre des prescriptions est suspendue car l'arrêté est attaqué au Tribunal Administratif.

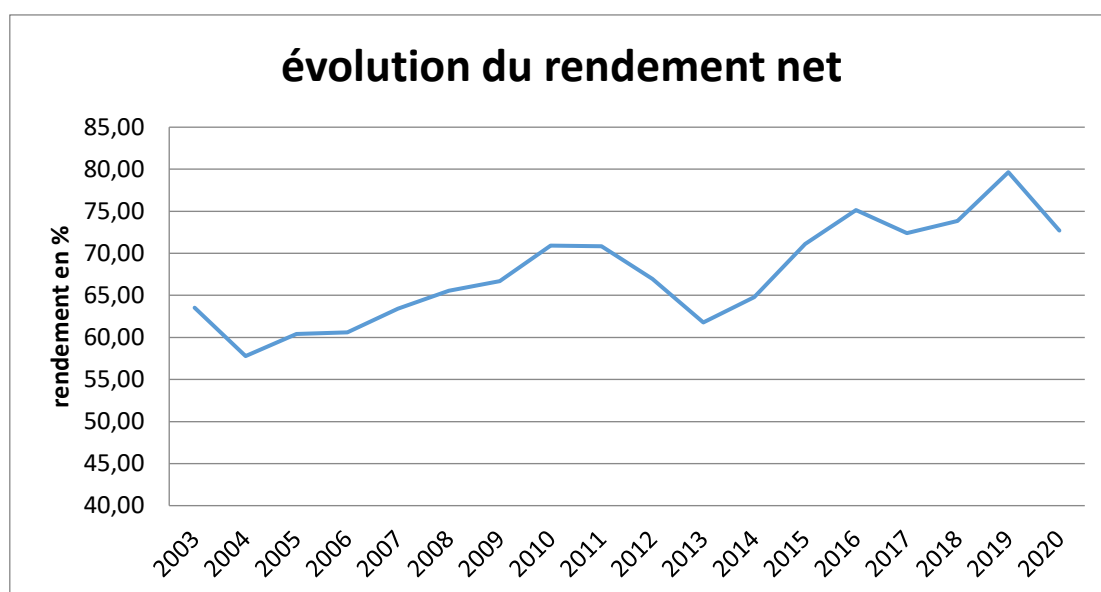
Le forage d'Andernay, qui n'était plus utilisé depuis plus de 20 ans, a été officiellement abandonné ; le bâtiment d'exploitation a été démoli et le forage a été rebouché dans les règles.

### 3. Maintenance du réseau et durabilité du service

#### 3.1 Rendement net d'utilisation de la ressource (P104.3)

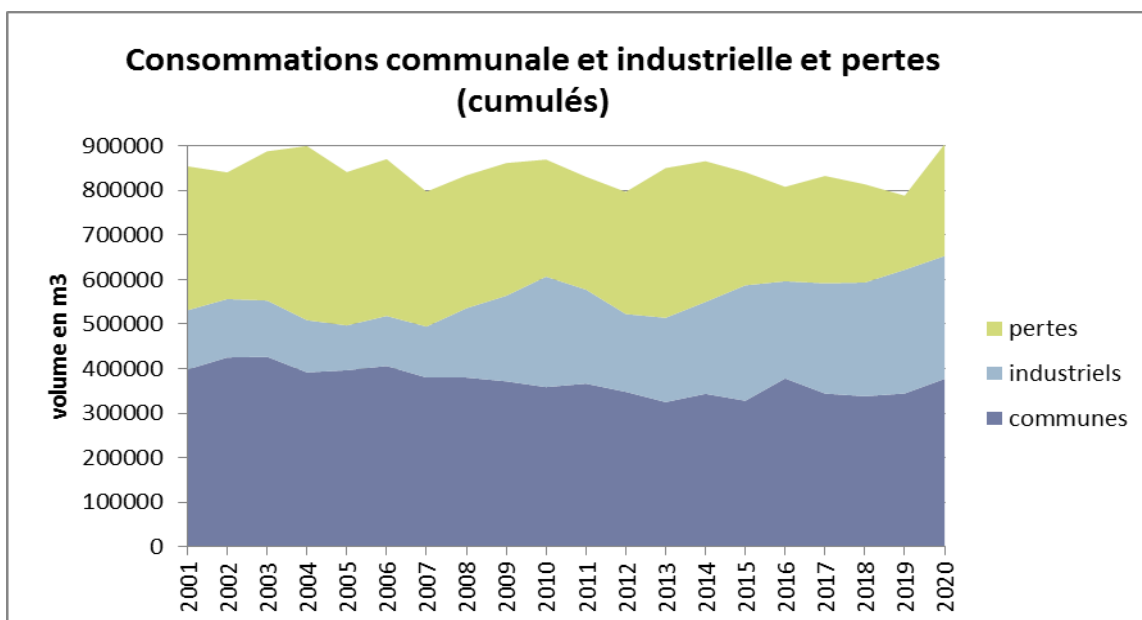
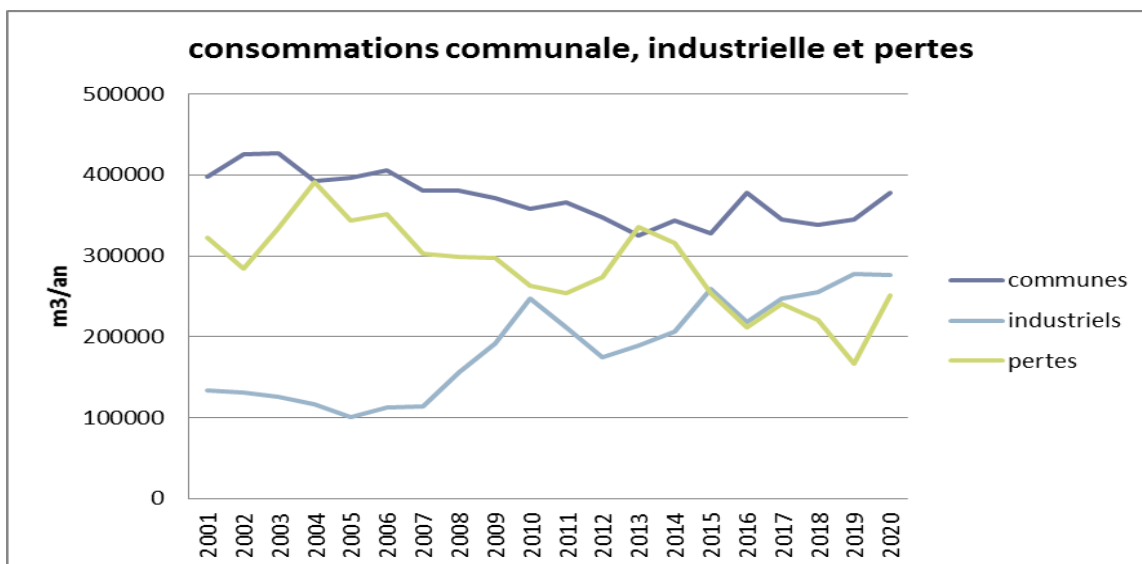
*Volume consommé comptabilisé plus volume autorisé non compté, divisé par le volume mis en distribution.*

$$\frac{655\,969 + 6\,000}{890\,667 + 1\,819 + 17\,729} \times 100 = 72,8 \% \text{ (79,7 \% en 2019)}$$



Le rendement a été fortement amélioré depuis 2013 grâce aux efforts de recherche de fuite menés notamment à Revigny sud, ainsi que grâce aux réparations faites sur les liaisons intercommunales. En 2017, les fuites de plus en plus nombreuses en fin d'hiver, couplées à un manque de disponibilité de personnel pour faire des recherches ont conduit à une diminution du rendement. En 2018, le rendement du réseau est reparti à la hausse, grâce à une hausse de la consommation en même temps qu'une diminution du volume des pertes. Cette tendance s'est confirmée en 2019 grâce à une diminution sensible des pertes.

L'exercice 2020 a été marqué par un premier semestre assez calme une fois la période hivernale passée, avec en particulier plusieurs casses à Couvonges. En juin, suite à des problèmes de fuites sur le réservoir haut du château d'eau de Laimont, le fonctionnement du réseau a été modifié avec la mise en place d'un supresseur ce qui a provoqué une série de casses à Laimont et Villers aux Vents. Par la suite, probablement suite à la sécheresse estivale très marquée, de nombreuses fuites sont apparues, principalement sur les communes au nord du territoire (Laheycourt, Nettancourt, Noyers Auzécourt, Sommeilles) où les sols argileux sont sensibles aux changements d'humidité. Au final, 43 fuites ont été réparées dans l'année, contre seulement 23 en 2019. Ceci, couplé à une diminution de la consommation d'eau des industriels pendant les périodes de confinement, explique au moins en partie l'augmentation sensible du volume perdu, et la baisse du rendement du réseau.



Pour chaque réseau, il existe un objectif réglementaire de rendement à atteindre. Si le réseau n'atteint pas ce rendement minimal, l'exploitant doit mettre en place un programme de mesures d'amélioration. Si le rendement minimal n'est pas atteint au bout de deux ans, la redevance prélèvement acquittée par l'exploitant est doublée.

Le rendement minimal est calculé ainsi :

$R_{min} = 65 + ILC/5$  où ILC est l'Indice Linéaire de Consommation, donné par la formule :

$$ILC = \frac{\text{Vol. facturé} + V \text{ service}}{\text{longueur réseau} \times 395} = \frac{653\,329 + 6\,000}{144,26 \times 395} = 11,8 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

Le rendement seuil réglementaire à atteindre est donc de :

$$R_{min} = 65 + 11,8/5 = 67,4\%$$

Le réseau de la COPARY a donc un rendement supérieur au minimum requis.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



### 3.2 Indice linéaire de volume non compté (P105.3)

Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé par la longueur de réseau.

$$\frac{910\,215 - 656\,059}{144,26 \times 395} = 4,46 \text{ m}^3/\text{km/j} \text{ (3,16 en 2019)}$$

### 3.3 Indice linéaire de perte en réseau (P106.3)

Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé et le volume autorisé non compté par la longueur de réseau.

$$\text{ILP} = \frac{910\,215 - 656\,059 - 6\,000}{144,26 \times 395} = 4,35 \text{ m}^3/\text{km/j} \text{ (3,05 en 2019)}$$

### 3.4 ILC et ILP par sous-réseau

2020						
UDI	Vol distribué	Vol facturé	Rendement brut	Longueur réseau (km)	ILC	ILP
Rancourt	17 212	8 133	47,3	2,5	8,2	9,2
Laheycourt	30 025	23 356	77,8	5,9	10,0	2,9
Auzecourt	56 756	27 213	47,9	16	4,3	4,7
Laimont + Neuville	786 674	585 229	74,4	115,5	12,8	4,4
Remennecourt	1 819	1 792	98,5	1,8	2,5	0,0
Couvonges	17 729	10 336	58,3	2,6	10,1	7,2
Total	910 215	656 059	72,1	144,3	11,5	4,5

### 3.5 Nombre et pourcentage de branchements en plomb supprimés et restant à supprimer

Le recensement des branchements en plomb réalisé dans le cadre de l'étude diagnostic du réseau a permis de dresser la liste des branchements concernés qui se répartit ainsi:

Commune	Nombre de branchements en plomb
Laheycourt	50
Andernay	17
Sommeilles	8
TOTAL	75

Soit 2 % du nombre total de branchements sur le réseau. Cet inventaire est certainement incomplet pour ce qui concerne Andernay et Sommeilles. Une opération de remplacement préventif de compteurs est en cours, et permet de faire un repérage des branchements en plomb.

Certains branchements comportent une partie en plomb, entre la conduite principale et la vanne de branchement déportée, sur les communes de Rancourt sur Ornain et Nettancourt. Ces tronçons étant entièrement enterrés, il est impossible d'en faire l'inventaire sans terrassement.

En 2020, il n'y a pas eu de branchement en plomb supprimé.

### **3.6 Indice de connaissance du réseau et de gestion patrimoniale (P103.2B)**

#### **Indicateur P103.2B – indicateur modifié à partir de l'exercice 2013**

Définition :

L'indice dont la valeur va de 0 à 120 points résulte de la somme des scores obtenus pour la réalisation des clauses suivantes. Il permet d'évaluer le degré de connaissance des installations et la mise en œuvre d'une politique patrimoniale.

Il se décompose ainsi :

Partie A : Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 15 points) :

	Valeur	Cas COPARY	Valeur COPARY
<b>Existence d'un plan des réseaux et de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures (compteurs des forages et sectionnement)	10 pts	oui	10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5 pts	oui	5
<b>TOTAL partie A</b>			<b>15</b>

Partie B Inventaire des réseaux (0 à 30 points ; uniquement si A = 15)

10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Existence d'un <b>inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10 pts	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5 pts	96%	5
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <b>la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné.</b> Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	15 pts	85%	13
<b>TOTAL partie B</b>			<b>28</b>

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

Partie C : Information sur les interventions sur le réseau ( 0 à 75 points ; uniquement si A + B ≥ 40 )

Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10 pts	Oui	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10 pts	En cours	0
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 pts	oui	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10 pts	oui	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 pts	non	0
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10 pts	non	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10 pts	oui	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5 pts	oui	5
<b>TOTAL partie C</b>			<b>45</b>
<b>TOTAL pour l'indicateur :</b>			<b>88 pts</b>

**L'état de la connaissance du réseau s'établit donc à 88 points**

### **3.7 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (P107.2)**

*Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau. La réhabilitation des canalisations est assimilée à leur renouvellement si elle a pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une manière à peu près équivalente. Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.*

Longueur de réseau rénovée au cours des 5 dernières années:

2016 : 0,31 km  
 2017 : 1,17 km  
 2018 : 0,33 km  
 2019 : 0,30 km  
 2020 : 0,02 km

**Soit, en moyenne, 0,43 km/an ce qui représente 0,30 % / an.**

Le diagnostic de réseaux qui a été réalisé a permis de faire un bilan des installations et de mettre en place un programme de renouvellement pluriannuel.



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
 Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
 Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021



### **3.8 Travaux réalisés et prévus**

- Travaux réalisés ou engagés en 2020:
  - Etude de faisabilité d'une interconnexion de Laheycourt (solde): 3 780 € H.T.
  - Etude de sécurisation du réseau d'Auzécourt : 3 690 € H.T.
  - Remplacement des pompes de reprise et des canalisations au réservoir d'Auzécourt : 24 500 € H.T.
  - Remplacement de canalisation au château d'eau de Laimont : 2 182 € H.T.
  - Remplacement de canalisation à Laheycourt : 11 449 € H.T.
  - Extension et branchements à Louppy le Château : 22 199 € H.T.
  - Renforcement de réseau à Andernay (solde) : 24 259 € H.T.
  - Suppression du forage d'Andernay : 15 000 € H.T.
  - Diagnostic du génie civil des châteaux d'eau de Laimont et Vassincourt : 40 000 € H.T.
  - Réparations de fuites et travaux divers : 28 135 € H.T.
  - Acquisition de compteurs : 11 626 € H.T.
- Projets à l'étude pour l'amélioration de la performance environnementale du service et la qualité du service aux usagers:
  - Diagnostic général du réseau de distribution et PGSSE : 100 000 €
  - Interconnexion de la Commune de Laheycourt : 1 000 000 €
  - Renouvellement de réseau à Laheycourt : 500 000 €
  - Renouvellement de réseau rue de la Tresse à Revigny : 100 000 €
  - Remplacement de conduites à Maison-du-Val et Noyers le Val : 360 000 €
  - Mise en place de la télérelève des compteurs de sectionnement : 46 611 € H.T.
  - Réfection de réservoirs à Noyers le Val, Auzécourt et Nettancourt : 150 000 € H.T.
  - Mise en place d'un surpresseur à Vassincourt et canalisation d'amenée : 150 000 € H.T.
- Programme pluriannuel de travaux

La COPARY a fait réaliser en 2009-2010 une étude diagnostic de son réseau d'eau potable. Un programme de travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau a été adopté. Plusieurs tranches de travaux ont déjà été exécutées à Revigny, Lisle en Barrois et Villotte devant Louppy notamment. Les travaux sont:

- Mise en place de la télérelève des compteurs de sectionnement (solde 1<sup>e</sup> tranche + 2<sup>e</sup> tranche) : 46 261 € H.T.
- Remplacement de conduite à Maison du Val (2 tranches) : 360 000 € H.T.
- Renouvellement du réseau Rue de la Tresse à Revigny : 115 000 € H.T.
- Mise en place d'une interconnexion de Laheycourt : 1 000 000 € H.T.
- Renouvellement de réseau dans Laheycourt : 500 000 € H.T.
- Mise en place d'un surpresseur à Vassincourt : 150 000 € H.T.
- Rénovation des châteaux d'eau de Laimont et Vassincourt : 120 000 € H.T.
- Rénovation des réservoirs de Noyers, Auzécourt, Nettancourt : 150 000 € H.T.

Le diagnostic fera l'objet d'une mise à jour en 2022.

## **4. Gestion économique et financière**

### **4.1 Taux d'impayés (P154.0)**

*Au 31 décembre de l'année N, stock des impayés relatifs à l'année N-1 / montant des factures d'eau émises relatives à l'année N-1.*

Il n'a pas été techniquement possible d'obtenir rétrospectivement le montant des impayés à la date du 01/01/2021.



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Au 11/09/2021, il restait 36 229,88 € T.T.C. d'impayés au titre de l'année 2019, pour 924 029,77 € T.T.C. facturés (valeur du compte 70 dans le compte administratif 2019, hors travaux et régulation de charges entre services). La redevance modernisation des réseaux de collecte est incluse dans les montants précédents puisqu'elle est encaissée au budget de l'eau potable.

Le taux d'impayés est donc :

<b>3,92 %</b>
---------------

#### **4.2 Durée d'extinction de la dette contractée par la Collectivité (P153.2)**

*Encours total de la dette de la Collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable divisée par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles – dépenses réelles – remboursement des intérêts).*

Dette du service des eaux en capital au 01/01/2021 : 609 808 €  
Epargne brute annuelle inscrite au compte administratif 2020 :  
((Compte 013 + 70 + 74 + 75 + 76 + 77) - (Comptes 011 + 012 + 014 + 65 + 66 + 67))  
= 985 217.40 – 444 178.71 = 541 038.69 €

<b>Durée d'extinction de la dette : 609 808 / 541 039 = 1,13 an</b>
---

En 2012 cet indicateur avait une valeur de 0,035 an. Le taux d'endettement du service était quasiment nul, aussi il avait été décidé de financer une partie des investissements par des emprunts. En 2013, le service des eaux a contracté un emprunt pour solder des programmes d'investissement réalisés au cours des années précédentes. Un nouvel emprunt a été conclu en 2016, pour un montant de 296 600 €.

Autres éléments budgétaires (budget primitif 2021):

Encours de la dette: 609 808 €  
Annuité (capital et intérêts): 45 732 € en capital ; 19 889 € d'intérêts.

Amortissements: 332 558 € en fonctionnement ; 42 022 € en investissement.

## **5. Relations avec les usagers**

### **5.1 Montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

*Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé*

En 2020, il y a eu 0 € d'abandons de créance inscrits au compte 654.  
Par ailleurs, il n'y a pas de participation versée à un fonds de solidarité.

<b>Pour 2019, l'indicateur a donc une valeur de 0 € / m<sup>3</sup></b>
---

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021

<b>RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>				
<b>Thème</b>	<b>Type</b>	<b>Code ▲</b>	<b>Libellé</b>	<b>valeur</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 692
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,81 € TTC
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	92,8 %
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	88 points
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement net du réseau de distribution	72,7 %
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,9 m <sup>3</sup> /km/j
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,7 m <sup>3</sup> /km/j
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,3 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,4 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0 €/m <sup>3</sup>
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	12 ‰
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,1 an
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,92 %
Réseau	Variable	VP.077	Linéaire de réseau	144,26 km
Abonnés	Variable	VP.056	Nombre d'abonnés	3 746
Réseau	Variable	V.P059	Volume produit	890 667 m <sup>3</sup>
Réseau	Variable	VP.063	Volume facturé domestique	377 315 m <sup>3</sup>
Réseau	Variable	VP.201	Volume facturé non domestique	275 754 m <sup>3</sup>



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Année 2020



Réception au contrôle de légalité le 25/10/2021 à 13h56  
 Référence de l'AR : 055-245501184-20211021-CC2021\_072-DE  
 Affiché le 25/10/2021 - Certifié exécutoire le 25/10/2021